

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Haltes-garderies : du social aux affaires ?

LES jeunes filles-mères économiquement faibles sont-elles encore les véritables bénéficiaires de ces structures étatiques ? Que sont devenues les haltes-garderies près de 20 ans après leur mise en service ?

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

LES haltes-garderies publiques ont-elles été déviées de leur véritable vocation ? Les enfants des jeunes filles-mères économiquement faibles y sont-ils toujours les bienvenus et les plus attendus pour leur encadrement ? Pas si sûr, confie une source anonyme derrière Air France, siège du ministère de tutelle.

Petit rappel : c'est sous Angélique Ngoma, alors ministre de la Famille et de la Promotion de la femme, que le projet de construction des haltes-garderies à Libreville et à l'intérieur du pays voit le jour. Principale mission dévolue à ces entités, dont les premières ouvrent leurs portes autour des années 2004-2005 :

offrir une seconde chance aux jeunes Gabonaises de 14 à 25 ans ayant précocement interrompu leur parcours scolaire pour raison de maternité, de reprendre des études,

suivre une formation ou un stage en confiant leurs enfants, à fin en journée, à des professionnelles de l'encadrement de la petite enfance travaillant dans ces structures. Preuve de cette politique sociale affirmée des sphères dirigeantes d'accompagner ces jeunes femmes vulnérables, et d'intégrer leur progéniture dans le système préscolaire national, la modicité des frais d'inscription : 1 000 francs pour les haltes-garderies de Libreville, et 500 francs

pour celles des provinces.

Près de 20 ans plus tard, ces établissements aujourd'hui sous tutelle du ministère de la Famille, de la Décennie de la femme et de l'Égalité des chances, ont évolué. Disons plutôt que leurs dirigeants les ont fait évoluer en les faisant basculer dans le modèle de fonctionnement des crèches ou des préscolaires privés. Ainsi, la fille-mère économiquement faible, dont la situation s'est pourtant davantage précarisée, du fait notamment de la fermeture de nombreuses entreprises à l'échelle nationale, y est désormais tenue de déboursier 25 000 francs pour l'admission de son bambin.

À cette somme elle doit ajouter 11 000 francs pour l'uniforme, produire une liste de fournitures et d'autres accessoires qui tiennent compte, bien sûr, des goûts, des fantaisies et des caprices de chaque responsable d'établissement. En tout et pour tout, pas moins de 80 000 francs, sinon plus, à déboursier par une économiquement faible dans une halte-garderie de Libreville ! Naturellement, lors du retrait de la fiche de renseignements, le discours officiel des bonnes dames du secrétariat est le même : " la priorité est accordée aux économiquement faibles ". Pourquoi parle-t-on alors de " priorité " quand cette même fiche ne fait cas d'aucun autre bénéficiaire ? À la direction de la halte-garderie de Lalala par exemple, ce document énonce quatre critères d'éligibilité de la mère : être gabonaise, être âgée de 14 à 25 ans, être scolarisée ou en quête d'un premier emploi, être étudiante.

C'est comprendre que derrière les économiquement faibles, se cache en réalité le gros des effectifs qui ont pris, disons-le tout net, les haltes-garderies en otage. Ce sont les cadres de l'administration publique et privée, non éligibles, mais qui deviennent les ayants droit les plus chouchoutés. D'autant qu'en concédant l'ins-



Photo: BOTOUNOU

A l'instar de celle de Lalala ici, les haltes-garderies fonctionnent désormais comme des préscolaires privés.

cription à 44 000 francs là où elle aurait dû normalement percevoir un franc symbolique, l'administration semble avoir définitivement tourné le dos à la vocation sociale de ces structures de l'État pour les ériger en mini-centres des affaires. Ce qui constitue, du reste, une aubaine pour les directeurs et autres chefs de service qui dépensent ici beaucoup moins que ce qu'ils auraient dû déboursier en une année scolaire s'ils avaient inscrit leurs enfants dans des préscolaires privés.

En outre, l'exclusivité de l'inscription réservée jusque-là aux enfants gabonais a été rompue à l'intérieur du pays et chaque responsable y va de ses propres tarifs. Ainsi, à Makokou et Mouila par exemple, les nationaux paient 10 000 francs, contre le double pour les expatriés. A la halte-garderie de Franceville, il faut 30 000 francs pour l'enfant gabonais et 40 000 francs pour le petit expatrié. En sus de la tenue qui y est vendue à 10 000 francs à partir d'un an, et de l'achat des livres à partir de la section des 3 ans. C'est tout dire...

Un discours en trompe-l'œil

ON
Libreville/Gabon

"LES jeunes filles-mères économiquement faibles sont prioritaires". Telle une rengaine, ce discours est servi à tous ceux qui frappent aux portes des haltes-garderies pour y solliciter l'inscription de leur(s) enfant(s). Officiellement, ces structures à vocation sociale ont été créées pour aider les jeunes filles-mères économiquement faibles à renouer avec l'école, une formation ou un stage, en déléguant temporairement leurs charges maternelles à des spécialistes de l'encadrement de la petite enfance.

Mais très vite, leurs gestionnaires vont commencer à subir des pressions des ministères, cadres, chefs de service, parents et amis

dont les enfants ont envahi les haltes-garderies au détriment des ayants droit. Selon des indiscrétions en effet, les statistiques au sein de ces établissements feraient état d'une prééminence d'élèves dont au moins un des parents serait en capacité de financer la scolarité de son enfant dans une structure privée. La prétendue priorité accordée aux économiquement faibles ne serait alors qu'un discours en trompe-l'œil.

Est-ce à dire qu'il n'existe plus de mineurs dont les mères répondent aux critères ayant présidé à la création des haltes-garderies, pour que les responsables s'autorisent un tel choix ? Et si c'était le cas, pourquoi les services sociaux ne sortiraient-ils pas de leur zone de confort pour prospecter et promouvoir ces outils de politique sociale du gouvernement ?